

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.ff.fr



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-5
COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	6-8
COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS	9
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	10-12
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	12
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ	12-13
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS & INSTALLATIONS SPORTIVES	14-15
COMITE DE DIRECTION Procès-verbal du mercredi 3 septembre 2025	15-16

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

FORMATIONS DES ÉDUCATEURS

INSCRIPTIONS

CFI Seniors
(au District) :

- les 18/11 & 16/12/2025
- Clôture le 04/11 (dernières places !)

**Journée complémentaire
D.F. Coach Jeunes**
(au District) :

- le 28/11/2025
- Clôture le 14/11

CFI U6/U9
(au District) :

- les 04/12 & 27/01/2026
- Clôture le 20/11

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 10h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, MAEL, MARC-
ANTOINE, MATHIS, MICHÈLE,
NICOLAS, SARAH, VINCENT, WILLIAM

Lignes directes DYF

Service civique—Communication
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 26
Compétitions & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 37
Arbitrage
Sarah DEGAGE : 01 80 92 80 25
Dossiers FAFA & Citovenneté
Mathis FAUCHON : 01 80 92 80 44
Comptabilité & Terrains
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGÉREAU
01 80 92 80 22
Service civique & Foot diversifié
Maël LE GOFF - 01 80 92 80 23
Discipline
Vincent RADENAC - 01 80 92 80 45
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



EKINSport



Yvelines
Le Département



Le District recrute 1 volontaire
en service civique, sur le thème du

Programme Éducatif Fédéral

8 mois - 24h/semaine
Permis B + véhiculé
DÈS QUE POSSIBLE

AGENDA 2025 / 2026 OCTOBRE-NOVEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9

28/10/25
 Interdistricts U14F
29/10/25
 CFI U6-U9
30/10/25
 Interdistricts U15G
31/10/25
 Interdistricts U15F
06/11/25
 CFI U10-U13



Réunion de Rentrée n°1 des Services civiques

En ce début de saison 2025 / 2026, le District a obtenu le renouvellement de son **agrément collectif pour 60 volontaires** en Service Civique, jusqu'en 2028.

Pour rappel, ce dispositif a pour but de faire bénéficier les clubs Yvelinois de volontaires en services civiques, tout en leur allégeant les démarches administratives et de permettre de mener, dans les clubs, des actions d'intérêt général via des Services Civiques, sur les thèmes importants pour le football, notamment :

- La promotion de la mixité dans le football et le développement du **football féminin** dans les Yvelines,
- La valorisation de l'**Esprit Sportif** et la lutte contre les incivilités et la violence dans le Football Yvelinois,
- La promotion du **Programme Educatif Fédéral**, thèmes qui font partie intégrante de la vocation et du projet du District
- Le développement de l'**accompagnement scolaire** en complément de la pratique sportive
- Le développement de l'**accessibilité de la pratique** du football aux personnes en situation de handicap

La première réunion de rentrée, destinée aux volontaires, ayant débuté leur contrat, et à leur tuteur, a eu lieu le **vendredi soir 17 octobre 2025 au District**.

Au programme :

- les différentes actions à mettre en place, en lien avec le District,
- les formations obligatoires des volontaires et des tuteurs,
- Une partie participative où les volontaires étaient séparés des tuteurs et chacun a pu réfléchir à ses problématiques

Nous avons terminé la soirée avec un pot de l'amitié.

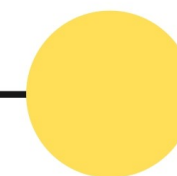
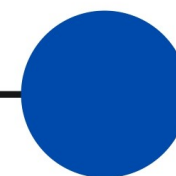
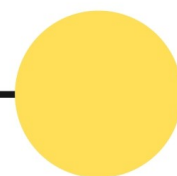
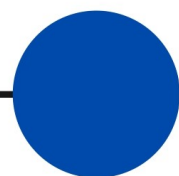
Toutes les personnes prévues ont répondu présent. Merci !

La **2ème réunion de rentrée** aura lieu le **vendredi 14 novembre, à 19h15**, pour tous les autres volontaires et tuteurs.



Appel à candidature

Evènements du District des Yvelines de Football 2025-2026



SAMEDI 4 AVRIL 2026

Finales départementales u13

SAMEDI 2 MAI 2026

ToutesFoot

DIMANCHE 17 MAI 2026

Finales Futsal

6 ET 7 JUIN 2026

Finales à 11

SAMEDI 13 JUIN 2026

Journée du Football Féminin



Appel à candidature

LE DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL
RECHERCHE DES COMPLEXES SPORTIFS



FINALES A 11

SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 JUIN 2026

Critères requis

- 2 terrains en bon état adaptés pour supporter plusieurs matchs. Possibilité d'avoir un espace pour les échauffements des équipes
 - Une tribune pour accueillir les spectateurs.
- Minimum 8 à 10 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et des cars.

Documents à fournir au DYF

- Joindre des photos des Installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

Visites / Réunions

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions

Cordialement,

Mathis FAUCHON
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 44



FINALES FUTSAL

DIMANCHE 17 MAI 2026

Critères requis

- 1 gymnase pouvant accueillir les 9 finales.
- Une tribune pour accueillir les spectateurs.
- Minimum 6 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et potentiellement des cars.

Documents à fournir au DYF

- Joindre des photos des Installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF

Visites / Réunions

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Mael LE GOFF
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 23



Appel à candidature

Le District des Yvelines de Football recherche des complexes sportifs



FINALES DEPARTEMENTALES U13 SAMEDI 4 AVRIL 2026



- 4 à 6 terrains de Football à 8 pour les épreuves/rencontres
- 1 tribune (ou endroit abrité) pour le quizz
- 8 à 12 vestiaires pour l'accueil des équipes
- 1 salle pour accueillir les briefings

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Alexandre OGÉREAU
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 22

TOUTES FOOT SAMEDI 2 MAI 2026



Critères requis :

- 1 terrain pour accueillir plusieurs plateaux et animations.
 - Une salle de réunion
- Minimum 6 vestiaires disponibles pour les équipes.
- Un grand parking pouvant accueillir les véhicules.

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'événement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Marc-Antoine KELLER
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 37

JOURNÉE DU FOOT FÉMININ SAMEDI 13 JUIN 2025



Critères requis :

- 3 terrains au minimum pour accueillir plusieurs plateaux et animations.
- Minimum 8 à 10 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir les véhicules

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'événement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Marc-Antoine KELLER
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 37

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 20 octobre 2025

Présents : MM. , J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), R. PANARIELLO, MME N. OLLIVIER, P. GUILLEBAUX (CD), MME RUPERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

U16

CY du 12/10/2025
54919823 ELANCOURT O.S.C. 21 / BAILLY NOISY SFC 21

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité
au club recevant

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

CDM

D1-A DU 05/10/2025
53449982 CROISSY U.S. 5 / ST CYR LUSO 6

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité
aux 2 clubs

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U16

D3-B DU 05/10/2025
53434162 CONFLANS F.C. 22 / HOUILLES S.O. 21

U14

N2-B du 04/10/2025
53442322 SARTROUVILLE ES 22 / F.C. ACHERES 21

N3-A DU 04/10/2025
53443043 FONTENAY ST PERE AS 21 / BREVAL LONGNES FC 21

N3-B DU 04/10/2025
54787565 GARGENVILLE STADE 22 / AUBERGENVILLE F.C 21

N3-H DU 04/10/2025
53443603 SARTROUVILLE ES 24 / CONFLANS F.C. 22

FORFAIT GENERAL

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

520522 JOUY EN JOSAS US (D3-C)

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

D3-C DU 019/10/2025
5343997 JOUY EN JOSAS US

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D5-E du 19/10/2025
54722977 PERRYAY FOOT. ES 32

FORFAITS COUPES FORFAITS AVISES

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U14

CY du 19/10/2025
54948754 CROISSY U.S. 21
54948757 FEUCHEROLLES USA 21
54948768 ANDRESY F.C. 21
CY du 19/10/2025
54947302 FCRH LA VESGRE GAMBA 23
54947286 BOUGIVAL FOOT 22
54948744 CONFLANS RC 21
54948756 ETANG ST NOM ES 21

FORFAITS COUPES FORFAITS NON AVISES

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U15

CY du 19/10/2025
54948965 PORCHEVILLE FC 2
54948944 SAINT CYR AFC 1

U14

CC du 19/10/2025
54947293 MARLY LE ROI U.S. 22

54947300 CELLOIS CS 22

CY du 19/10/2025
53433897 MONTESSON U.S. 22
54948776 PECQ US LE 21
54948738 VERSAILLES JUSSIEU 22
54948747 FCFF 21
54948763 INTERFOOT 78

COURRIERS

Mairie de CARRIERES SOUS POISSY

Courrier de la Mairie demandant une dérogation afin que les matches de l'équipe séniors D1 se jouent sur le terrain Raymond MAZIERES classé T6.

La Commission donne son accord à condition que le terrain BRETAGNE 1 (T5) soit remis en état avant le 15 Juin 2026 et que son classement T5 soit confirmé.

En cas de non remise en conformité du terrain Bretagne 1 à l'échéance fixée ou de son classement non T5, l'équipe Seniors sera rétrogradée au niveau auquel le terrain est classé, c'est-à-dire en D2 pour la saison 2026-2027 quel que soit son classement à l'issue de la saison 2025-2026.

541004 HOUILLES SO

Courrier expliquant les raisons de l'annulation de la rencontre en critérium du Lundi Soir.

La Commission demande à l'arbitre officiel un rapport sur le non déroulement du match.

545102 VILLENNES ORGEVAL FC

Courrier relatif à son engagement en critérium + de 45 ans.

La Commission s'appuyant sur le règlement de l'article 151.1.

A de la FFF confirme qu'il est possible de jouer le Dimanche et le Lundi, les pratiques étant différentes

513128 NEAUPHLE RC 78

Demande de changement de poule en critérium + 45 ans.

La Commission donne son accord.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCH

VETERANS

D5-B DU 14/12/2025

54719285 MAISONS LAFFITTE FC 33 / ANDRESY FC 32

Demande de MAISONS LAFFITTE FC de reporter la rencontre, un match U17R3 ayant lieu au même horaire

La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

D5-D DU 19/10/2025

54927919 COIGNIERES FC 32 / VIROFLAY USM 32

Courrier de COIGNIERES FC informant que 2 matches ont lieu à la même heure sur le même terrain.

Courrier envoyé le Samedi 18/10 à 17H56 (district fermé) avec copie à VIROFLAY.

La Commission demande à COIGNIERES de vérifier si cette situation se reproduit à l'avenir et de prévenir de District en temps et en heure.

Il est possible de faire une demande de changement annuel pour faire jouer une équipe à 9H et l'autre à 11H.
Le match en objet n'ayant pas eu lieu, la commission le reporte sans date, dans un premier temps.

SENIORS

D5-B DU 26/10/2025

54777557 MAISONS LAFFITTE FC 2 / INTERFOOT 2

Demande de MAISONS LAFFITTE FC de reporter la rencontre suite à la programmation d'un match de Coupe Gambardella.

La Commission refuse et dit match à 17h00.

D5-B 2/11/2025

54777517 CARRIERES S/S US 2 / INTERFOOT 78 2

Courrier de la Mairie fermant les terrains pendant les vacances scolaires.

La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

U18

D3-B DU 09/11/2025

53439886 VAUXOISE ES 21 / CONFLANS RC 21

Demande de l'ES VAUXOISE de jouer la rencontre à 15h00, une autre rencontre ayant lieu à 13h00.

Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

U16

D3-B DU 26/10/2025

53434095 MAISONS LAFFITTE FC 21 / POISSY FC 21

Demande de MAISONS LAFFITTE FC de reporter la rencontre suite à la programmation d'un match de Coupe Gambardella.

La Commission refuse et dit match à 11h30.

D1-A DU 26/10/2025

53434095 MAISONS LAFFITTE FC 21 / POISSY FC 21

Demande de MAISONS LAFFITTE FC de reporter la rencontre suite à une indisponibilité de plusieurs joueurs pendant les vacances scolaires

La Commission maintient le match et dit match à jouer à 11H30.

CY U16

POULE UNIQUE DU 02/11/2025

55030729 LES CLAYES USM 21 / ES GUYANCOURT 21

Les installations de LES CLAYES USM étant fermées et GUYANCOURT ES ne pouvant recevoir, la Commission dit match à jouer le Mercredi 5 novembre à 19H à LES CLAYES.

TIRAGE COUPES

Les tirages ont eu lieu lors de la Commission du Lundi 20 octobre 2025.

CY SENIORS F

1er tour

Samedi 20 décembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort **en cliquant ici**.

Exempts :

MANTOIS 78 FC 1
MAURECOURT FC 1

CC SENIORS

2ème tour

Dimanche 16 novembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort **en cliquant ici**.

Exempts :

MONTIGNY LE BTX AS 2
GUYANCOURT ES 2

CY SENIORS

3ème tour

Dimanche 16 novembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort **en cliquant ici**.

Exempts :

EPONE USBS 1
VOISINS FC 1
GARGENVILLE STADE 1
GUYANCOURT ES 1
CARRIERES GRESILLONS AS 1
BAILLY NOISY SFC 1
AUBERGENVILLE FC 1
MANTOIS 78 FC 3

CY FUTSAL

1er tour

Lundi 24 novembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort **en cliquant ici**.

Exempts :

CBPS 78 1
CHATOU FC 1
VECTEUR SPORT 3
TRAPPES YVELINES 2

MATCHES REMIS

A JOUER LE 02/11/2025

VETERANS

D2-A

53448344 ANDRESY F.C. 31 / BONNIERES FRENEUSE 31

A JOUER LE 16/11/2025

SENIORS

D2-B

53436801 MONTESSON U.S. 1 / ELANCOURT O.S.C. 1

A JOUER LE 13/12/2025

SENIORS F

D1-A

54646836 SC POISSY VAL DE SEINE 1 / ENT. PLAISIR PORT./FO PLAISIR 1

A JOUER LE 20/12/2025

U15

D3-B

53441927 CHESNAY 78 FC 1 / FEUCHEROLLES USA 1

A JOUER LE 21/12/2025

CDM

D1-A

53449983 VELIZY FRANCO PORT. 6 / VOISINS F.C. 5

MATCHES A PROGRAMMER

FUTSAL SENIORS

LA COMMISSION DEMANDE À CARRIERES GRESILLONS DE SE METTRE D'ACCORD AU PLUS VITE AVEC LES ADVERSAIRES POUR PROGRAMMER CES MATCHES EN RETARD.

D1-A

54646393 CARRIERES GRESILLONS 1 / LA TOILE 1
54646398 MONTESSON U.S. 1 / CARRIERES GRESILLONS 1
54646404 CARRIERES GRESILLONS

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D4B DU 02/02/2025

28222796 – POISSY FC 2 / BOUGIVAL FOOT

Transmis de la Commission de Discipline en instruction du 11/03/2025 infligeant une suspension de terrain de 5 matches fermes pour l'équipe 2 de Poissy FC évoluant en Séniors D5-A.

La Commission a désigné les matches suivants :

D5-B DU 02/11/2025

54777513 POISSY FC 2 / FEUCHEROLLES USA 2

La Commission n'ayant à ce jour reçu aucune information d'un terrain de repli, dit match perdu par pénalité à POISSY 2 (-1 point) pour en donner le gain à FEUCHEROLLES (3pts 0 but).

D5-B DU 23/11/2025

54777525 POISSY FC 2 / MAISONS LAFFITTE FC 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 7 Novembre 2025 au plus tard.

D5-B DU 30/11/2025

54777536 POISSY FC 2 / PORT MARLY CS 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 14 Novembre 2025 au plus tard.

D5-B DU 14/12/2025

54777547 POISSY FC 2 / MESNIL LE ROI AS 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 28 Novembre 2025 au plus tard.

D5-B DU 25/01/2026

54777570 POISSY FC 2 / ENT. MAULE -MEZIERES 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 9 Janvier 2026 au plus tard.

U18

D1A DU 18/05/2025

28215268 - ST GERMAIN EN LAYE 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Transmis de la Commission de Discipline du 03/06/2025 infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 21 de ST GERMAIN EN LAYE FC évoluant en U18 D1.

La Commission a désigné les matches suivants :

D1-U DU 16/11/2025

53433777 ST GERMAIN EN LAYE 21 / MONTIGNY LE BX AS 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 31 Octobre 2025 au plus tard.

D1-U DU 14/12/2025

53433799 ST GERMAIN EN LAYE 21 / PLAISIROIS FO 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 28 Novembre 2025 au plus tard.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

VETERANS

CC DU 12/10/2025

54917890 CARRIERES S/SEINE US 33 / CHESNAY 78 F.C. LE 32

Pris note du rapport de CARRIERES S/SEINE US.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

CC DU 12/10/2025

54917871 VALLEE 78 F.C. 32 / ANDRESY F.C. 32

Pris note du rapport des 2 clubs.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U15

D3-A DU 11/10/2025

53441764 VINSKY FC 1 / CHANTELOUP LES V. US 1

Pris note du rapport de VINSKY FC et de CHANTELOUP US.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

CY DU 18/10/2025

54948762 NEAUPHLE-PONT. 21 / HARDRICOURT US 21

Pris note du rapport de NEAUPHLE.PONT. RC 78.

La Commission rappelle que la tablette doit être chargée suffisamment afin de pouvoir être utilisée.

La Commission sanctionne l'équipe de NEAUPHLE PONT. 78 RC d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDES DE RAPPORTS

VETERANS

D2-B DU 19/10/2025

53448475 YVELINES U.S. 31 / ABLIS SUD 78 31

Pris note du rapport l'arbitre officiel.

La Commission demande à YVELINES US un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

CC DU 12/10/2025

54917885 BONNIERES FRENEUSE 32 / CARRIERES S/S US 32

La Commission demande à BONNIERES FRENEUSE FC un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

CY U16

POULE UNIQUE DU 12/10/2025

54919821 FEUCHEROLLES USA 21 / CONFLANS F.C. 21

RAPPEL : La commission demande à CONFLANS FC un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U14

N2-B DU 11/10/2025

53442325 F.C. ACHERES 21 / MAURECOURT F.C. 21

RAPPEL : La commission demande à MAURECOURT FC un rapport sur la non utilisation de la FMI.

LUNDI

POULE A DU 13/10/2025

54939947 OVILLOISE 2 / MESNIL ST DENIS ASL 1

Pris note du rapport de OVILLOISE.

RAPPEL : La commission demande à MESNIL ST DENIS ASL un rapport sur le non utilisation de la FMI.

POULE A DU 13/10/2025

54939949 F.C. À L'ANCIENNE 1 / ERAGNY FC 1

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 16/10/2025

Présents: MM.FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), LAUBY Henri-Claude (secrétaire), MM. CORNUAULT Jean-Claude, DUPONT Jean-François (CD), GUICHETEAU Didier.

Excusés: MM. DELESCHAUX Alain, HOUZE Michel, MOLLER Didier.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL DE LA COMMISSION

*La Commission attire l'attention des signataires (capitaines, Dirigeant-Responsables, arbitres) des feuilles de match : Leurs signatures d'avant match attestent de l'exactitude des informations contenues sur ces feuilles de match, notamment le rôle des joueurs inscrits comme remplaçants.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D2A du 21/09/2025

53436291 GARGENVILLE STADE 1 / CELLOIS CS 1

Demande d'évocation du CELLOIS CS 1 portant sur la participation du joueur FANNICH Amir, licence 2545638574 de GARGENVILLE STADE 1, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet GARGENVILLE STADE pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 23/10/2025 à 12h00.

U18

CY du 12/10/2025

54918192 BUCHELOISE AS 21 / GARGENVILLE STADE

Réclamation de BUCHELOISE AS 21 portant sur la qualification des joueurs désignés ci-dessous de GARGENVILLE STADE 21 dont les licences portent la mention « incomplète » et pourraient ne pas être qualifiés.

AIT HMAD Rédouane 9602577746, TOURE ABDOU Ramane 2548211223, IOULAIN Sakour 9602855378, CHAHOU Ayman 2547711566, DIAKHATE NDIAYE Baye 9603162189, KASSE Mohamed 2547716248, CHAHRANE Jassim 254779181, LOPES Tiago 2547471807, BOULU LOLEKA Prince Emmanuel, 2548489092, ZANA Enzo 2548284821, ALI Doucara 2547232831, CHANCHAM

Adam 2547889238, MENDES Karamba 2547778537 et LOM Ousmane 9605396931.

La Commission transmet GARGENVILLE STADE pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 23/10/2025 à 12h00.

U16

CY du 12/10/2025

54919839 MAGNY 78 FC 21 / SARTROUVILLE ES 21

Réclamation de MAGNY 78 FC 21 portant sur la participation des joueurs 1,6,10 et 11 de SARTROUVILLE ES 21.

Au regard de l'article 30 point 5 du Règlement Sportif du DYF, les réclamations doivent être motivées et mentionner le grief précis opposé à l'adversaire.

En conséquence,
La Commission dit réclamation irrecevable

Débit : 43,50€ à MAGNY 78 FC

Motif : droit de réclamation (annexe 2 du Règlement sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 8€ à MAGNY 78 FC

Motif : manque numéro du match (annexe 2 du Règlement sportif du DYF - Dispositions financières)

REPRISE DE DOSSIERS

U18

D2B du 05/10/2025

553439469 MARLY LE ROI US 21 / MAUREPAS AS 21

Réclamation de MAUREPAS AS 21 portant sur la qualification du joueur PLAMADEALA Nichita, licence 9604570821 de MARLY le ROI US 21, dont le délai de qualification ne serait pas respecté.
Réponse de MARLY LE ROI US, remerciements.

Après vérification,
La licence 9604570821 du joueur PLAMADEALA Nichita de MARLY le ROI US 21 a été enregistrée le 02/10/2025, il n'était donc pas qualifié pour le match en rubrique.
Au regard de l'article 89.1 des Règlements Généraux, « **un joueur est qualifié à l'issue d'un délai de 4 jours calendaires à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence** ».

En conséquence, la Commission dit :
Réclamation recevable et fondée
Match perdu par pénalité à MARLY LE ROI US 21 (-1 point, 0 but), MAUREPAS AS 21 conserve 0 point, 1 but acquis sur le terrain

Débit : 43,50€ à MARLY LE ROI US

Motif : droit de réclamation (annexe 2 du Règlement sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 25€ à MARLY LE ROI US

Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)
Nota : Rémi FEREY, Paul DRAY et Henri-Claude LAUBY n'ont pas participé au débat, ni à la délibération.

U15

D3B du 04/10/2025

53441894 NEAUPHLE PONT. RC 78 2 / BOUGIVAL FOOT 1

Demande d'évocation de BOUGIVAL FOOT 1.

Ne s'agissant pas d'un cas d'évocation tel que défini par l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission instruit une réclamation au titre de l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à une dernière rencontre de l'équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Sans réponse de NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78.

Constatant que l'équipe supérieure NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 1 ne jouait pas le même jour ou le lendemain du fait du forfait général de MESNIL St DENIS ASL 1.

Après vérification,
Les joueurs REYZ Paul, licence 9602253553 et RAHARY RAZAFIMANTS Noah licence 2548537589 figurent sur la feuille de match 53442022 du 27/09/2025 D3C NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 1 / VERSAILLES JUSSIEU AS 1 avec la mention « *n'a pas participé* ».

En conséquence, la Commission dit :
Réclamation recevable mais non fondée.

Débit : 43.50€ à BOUGIVAL FOOT

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

MATCHES AMICAUX

VILLEPREUX FC :

17/10/225 : l'équipe U16 reçoit l'USM CLAYES SOUS BOIS

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 20 octobre 2025

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM. Jean-Eric INACIO, Michel LOUVEL, Laurent PATRIGEON, Luis PEDRO GOMES, Didier PELLETIER., Tony GABIER, Adrien BARROIS, Julien RODRIGUES LOPES Melvin GOMES
Mme Yvane JONNAIS,
Stéphane PILLEMONT représentant la CDA,

Absents excusés : MM. Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, , MMES Monique ELISABETH, Laetitia GRIVOT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS CRITÉRIUMS

Les engagements pour les Critériums Départementaux ainsi que les Challenges U10/U11 sont désormais clos. Pour consulter la liste des inscrits et les poules des Critériums Départementaux : [cliquez ici](#).

BUCHELOISE AS

Demande du club pour ajouter 1 équipe sans distinction d'âge en U10/U11 et 1 équipe sans distinction d'âge en U12/U13.

La Commission prend note.

DAMMARTIN EN SERVE AS

La Commission prend note du courrier du club, l'équipe est affectée en poule B.

PLATEAUX U7-U9 PLATEAUX CLASSIQUES U6-U7

Plusieurs inscriptions ont été lancées pour la catégorie :

1. Les inscriptions pour les prochains plateaux classiques sont en cours, et le resteront jusqu'au mercredi 22 octobre.
2. Les inscriptions pour les plateaux spécifiques U6 sont closes.
3. Les inscriptions pour les plateaux proposés sur les créneaux du mercredi sont closes. Avec seulement 2 inscrits, la Commission ne proposera pas de plateaux sur les mercredis en 2025. Elle fera un sondage pour 2026.

MAULOISE US

Demande du club pour avoir des déplacements moins lointains en U6/U7.

La Commission prend note et vous rappelle que les critères géographiques (35MN/35KM) et de conception des plateaux (association par groupe d'équipes similaires) ont été respectés.

PLATEAUX CLASSIQUES U8-U9

Les inscriptions pour les prochains plateaux classiques sont en cours, et le resteront jusqu'au mercredi 22 octobre.

MAULOISE US

Demande du club pour avoir des déplacements moins lointains en U6/U7.

La Commission prend note et vous rappelle que les critères géographiques (35MN/35KM) et de conception des plateaux (association par groupe d'équipes similaires) ont été respectés.

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Tous les plateaux de la phase 1 sont disponibles sur notre site internet à la rubrique Foot Animation & Loisir (sur le site ou dans vos footclubs).

CATEGORIE U10-U11

CRITERIUM ESPOIRS U10 & U11

TRIEL AC

Demande du club pour changer son encadrant référent U11, suite à l'obtention du diplôme de l'éducateur initialement prévu.

Après vérifications, la Commission valide ce changement et vous demande de prévoir sa licence éducateur fédéral pour le début de la phase 2 (8 novembre).

U11 du 27/09 : HOUDANAISE REGION / CHANTELOUP / CHATOU / HOUILLES SO

La Commission avait donné tous les matches perdus par pénalité, en raison du non envoi des feuilles de plateaux.

Le Club de CHATOU AS demande la régularisation des points. Le club de HOUDANAISE REGION FC nous envoie un mail pour signaler en effet que les documents avaient été envoyés uniquement aux clubs du plateau et non au District.

La Commission, compte tenu qu'il s'agit du début de saison, veut bien faire preuve de mansuétude et prend en compte les résultats. Merci de votre vigilance à l'avenir.

Infractions encadrement
(Encadrant renseigné non suffisamment diplômé)

U10

- ▣ MONTESSON US : 2ème infraction (04/10)
- ▣ HOUILLES SO : 2ème infraction (18/10)
- ▣ SARTROUVILLE ES : 1ère infraction (11/10)
- ▣ MANTOIS 78 FC : 1ère infraction (18/10)

U11

- ▣ BOUGIVAL FOOT : 3ème infraction (11/10)

La Commission, prenant acte des 3 infractions constatées et non excusées, sur les 3 premières journées du Critérium (sachant qu'elle reste en attente de la feuille de plateau du 18/10), décide d'appliquer le règlement de la compétition, article 4, qui stipule : « A partir de 3 absences non excusées d'éducateur, la Commission peut décider la sortie du dit club du Critérium Espoirs ».

Par conséquent, l'équipe BOUGIVAL FOOT 1 est exclue du Critérium Espoirs U11 et rebasculée en Critérium par année d'âge à compter de la prochaine phase. La Commission a fait le choix

d'associer cette équipe qui était sur le Critérium sans distinction d'âge, si le club souhaite une autre association, merci de nous le préciser au plus vite.

▣ LIMAY ALJ : 3ème infraction (11/10)

La Commission, prenant acte des 3 infractions constatées et non excusées, sur les 3 premières journées du Critérium (sachant qu'elle reste en attente de la feuille de plateau du 18/10), décide d'appliquer le règlement de la compétition, article 4, qui stipule :

« A partir de 3 absences non excusées d'éducateur, la Commission peut décider la sortie du dit club du Critérium Espoirs ».

Par conséquent, l'équipe LIMAY ALJ 1 est exclue du Critérium Espoirs U11 et rebasculée en Critérium par année d'âge à compter de la prochaine phase.

CATEGORIE U12-U13

CRITERIUM ESPOIRS U12 & U13

CONFLANS FC du 20/09

Suite au retour de la Commission de Discipline, la Commission maintient son souhait de recevoir le club au sujet de l'organisation du plateau. La Commission se tient prêt à trouver un créneau en visioconférence qui arrange toutes les parties. Merci de nous faire part de vos disponibilités

SARTROUVILLE ES du 20/09

La Commission après réception des représentants de SARTROUVILLE ES, TRIEL AC & YVELINES US, qu'elle remercie pour leur disponibilité.

Après délibération la Commission décide de rappeler tous les encadrants concernés au devoir de leurs charges et insiste sur le fait de garder de la mesure concernant les propos tenus, notamment ceux de l'arbitre de SARTROUVILLE ES.

Elle insiste également sur l'importance de la communication entre clubs en amont des rencontres.

U12 du 20/09 : GARGENVILLE STADE

La Commission avait donné tous les matches perdus par pénalité, en raison du non envoi des feuilles de plateaux.

Le club de GARGENVILLE STADE nous envoie un mail pour signaler qu'il pensait l'avoir fait et nous a déposé la semaine passée les feuilles papier au District.

La Commission, compte tenu qu'il s'agit du début de saison, veut bien faire preuve de mansuétude et prend en compte les résultats. Merci de votre vigilance à l'avenir.

U12 du 27/09 : LIMAY ALJ / CONFLANS FC / PLAISIROIS FO / CHANTELOUP US

La Commission avait donné tous les matches perdus par pénalité, en raison du non envoi des feuilles de plateaux.

Le Club de PLAISIROIS FO demande la régularisation des points.

La Commission, compte tenu qu'il s'agit du début de saison, veut bien faire preuve de mansuétude et prend en compte les résultats fournis par PLAISIROIS FO. Merci de votre vigilance à l'avenir.

Infractions encadrement
(Encadrant renseigné non suffisamment diplômé)

U13

LIMAY ALJ : 3ème infraction (11/10)

La Commission, prenant acte des 3 infractions constatées et non excusées, sur les journées 2, 3 & 4 du Critérium, décide d'appliquer le règlement de la compétition, article 4, qui stipule :

« A partir de 3 absences non excusées d'éducateur, la Commission peut décider la sortie du dit club du Critérium Espoirs ».

Par conséquent, l'équipe LIMAY ALJ 1 est exclue du Critérium Espoirs U11 et rebasculée en Critérium par année d'âge à compter de la prochaine phase.

FOURQUEUX AS : 2 infractions phase 1 U13

La Commission a pris note du courrier du club, néanmoins, elle décide de ne pas excuser l'une des absences. En effet, le club a attendu d'être mis en infraction pour expliquer une situation qui aurait du être anticipée.

Elle appelle le club à la plus grande vigilance, sachant qu'à la prochaine absence non excusée sur la saison, l'équipe sera susceptible d'être sortie du dispositif.

SARTROUVILLE ES : 2 infractions phase 1 U13

La Commission a pris note du courrier du club, néanmoins, elle décide de ne pas excuser l'une des absences. En effet, le club a attendu d'être mis en infraction pour expliquer une situation qui aurait du être anticipée.

Elle appelle le club à la plus grande vigilance, sachant qu'à la prochaine absence non excusée sur la saison, l'équipe sera susceptible d'être sortie du dispositif.

FORFAIT AVERSE
FESTIVAL FOOT U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)

- ♦ ETANG ST NOM ES 1
- ♦ YVELINES US 3
- ♦ PORCHEVILLE FC 4
- ♦ VILLEPREUX FC 3
- ♦ FEUCHEROLLES USA 3
- ♦ VILLIERS LE MAHIEU AS 2
- ♦ NEAUPHLE PONT RC 3

FEUILLES PLATEAUX INCOMPLÈTES

U9 CLASSIQUES

Plateaux du 11/10/25

Amende : 8€
(Annexe 2 RS DYF)

■ 925101108 à EPONE : **EPONE USBS** (manque signature) & **FONTENAY ST PÈRE AS** (manque nombre participants)

■ 925101115 à BOUGIVAL : **VILLEPREUX FC** (manque nombre participants)
■ 925101125 à VERNEUIL SUR SEINE : **VERNEUIL SUR SEINE** (manque signature)
■ 925101106 à CHATOU AS : **MONTESSON US** (manque licence) & **VESINET SCI** (manque licences et signatures)
925101101 à HOUDANAISE REGION : **ABLIS FC SUD** (manque signature)

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U7 CLASSIQUES

Amende après rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 04/10/25

725100421 : **MANTOIS 78 FC 1**, TRIEL AC, VIVONS FOOT MANTES

PLATEAUX CLASSIQUES U8-U9

Rappel avant amende

Plateaux du 11/10

925101126 GARGENVILLE
925101102 JUZIERS
925101124 VELIZY

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Rappel avant amende

Plateaux du 11/10

Fiche récapitulative u8/9

2104 : MANTOIS 78 FC (HOUILLES AC, VERNEUIL ENTENTE)

Fiche récapitulative u8

2101 : SARTROUVILLE ES
2102 : MUREAUX OFC
2102 : MONTIGNY LE BX AS

Fiche équipe

BAILLY NOISY SFC
BONNIERES FRE FC
CHATOU AS
MANTOIS 78 FC
VERNEUIL ENTENTE
LIMAY ALJ
ELANCOURT OSC
VELIZY ASC
PLAISIROIS FO
VERSAILLES 78 FC

CHALLENGE AUTOMNE U10-U11

Amende après rappel : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 04/10

2 : ANDRESY FC
3 : ACHERES FC3

6 : MANTOIS 78 FC5
27 : MONTESSON US
34 : BOUAFLE FLINS ES
36 : CONFLANS RACING
39 : BREVAL LONGNES FC
58 : PORT MARLY CS

Rappel avant amende

Plateaux du 11/10

1 : HOUILLES AC
2 : CONFLANS FC
6 : SARTROUVILLE ES
10 : VILLENNES ORGEVAL FC
11 : TRAPPES ES
12 : ANDRESY FC
13 : ACHERES FC
15 : HOUDANAISE REGION FC
18 : VERNEUIL ENTENTE
20 : LIMAY ALJ
22 : GARGENVILLE STADE
25 : PORCHEVILLE FC
26 : MUREAUX OFC
34 : BOUGIVAL FOOT
39 : ST CYR AFC
42 : CONFLANS RACING
43 : MAULOISE US
44 : BOUAFLE FLINS ES
45 : BEYNES FC
47 : GUERVILLE ARNOUVILLE AS
49 : PERRAY FOOT ES
51 : VINSLY FCM
57 : ETANG ST NOM ES
58 : MANTES OLYMPIQUE FC
60 : MONTFORT FC

CRITERIUM ESPOIRS U10-U11

Amende après rappel : 20€ (+ pénalités sportives)

Plateaux du 11/10/25

U10

MAGNY FC /BOUGIVAL/MANTOIS/TRAPPES

Rappel avant amende et pénalités sportives

Plateaux du 18/10/2025

U10

FONTENAY FLEURY/CARRIERES GRESILLONS/CHESNAY

CROISSY /FOURQUEUX /MAGNY FC/CONFLANS FC

SARTROUVILLE /VERSAILLES 78 FC /NEAUPHLE PONT RC/ MUREAUX

U11

RAMBOUILLET / BOUGIVAL /MONTIGNY AS /MONTESSON US

LIMAY ALJ /FOURQUEUX /CONFLANS FC /MANTES VIVONS FOOT

CHALLENGE AUTOMNE U12-U13

Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 04/10

2 : ACHERES FC
3 : VELIZY ASC
5 : TRAPPES ES
13 : PORCHEVILLE FC
32 : CONFLANS RACING
33 : CONFLANS FC
43 : PORT MARLY CS
45 : MAURECOURT FC

Rappel avant amende
Plateaux du 11/10

2 : POISSY FC
4 : ANDRESY FC
9 : ACHERES FC
11 : AUBERGENVILLE FC
14 : ELANCOURT OSC
21 : FOURQUEUX AS
22 : CHANTELOUP US
23 : MANTOIS 78 FC
29 : GARGENVILLE STADE
30 : BOUGIVAL FOOT
36 : MESNIL LE ROI AS
40 : ISSOU AS
43 : VALLEE 78 FC 3

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du 20 octobre 2025

Présents : Francis DUPRE (Président), Naïma BARRIZ, Oury Sy,
Ibrahim BENLARBI, Claude KALENDERIAN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

FILLOFOOT

L'engagement pour les plateaux de novembre et décembre est possible jusqu'au **21 octobre 2025** via footclubs—Foot Animation & Loisir.

FOOT A 5

L'engagement pour les plateaux de novembre et décembre est reporté et possible jusqu'au **28 octobre 2025** via footclubs—Foot Animation & Loisir.

ENGAGEMENTS

Vous pourrez consulter la liste des équipes engagées dans les différents critères jeunes féminins [en cliquant ici](#)

CRITERIUMS JEUNES FEMININES

Le calendrier des rencontres sera publié à la fin du mois.
La Commission vous rappelle que la FMI sera utilisée pour ces compétitions
La première journée est fixée au 8 novembre 2025.

COURRIERS

513620 GUYANCOURT ES

Courrier expliquant l'envoi d'un mail d'excuse pour le plateau Fillofoot du 4 octobre 2025.

La Commission rappelle que la seule adresse mail du District est administration@dyf78.ff.fr

Elle annule exceptionnellement l'amende donnée au club

560301 VINSKY FC

Courrier demandant un délai supplémentaire pour donner leur possibilité ou non d'accueillir les plateaux en U13F à 5.

La Commission donne son accord et repousse le délai

TIRAGE COUPE

Le tirage a eu lieu lors de la Commission du Lundi 20 octobre 2025.

CY U15 F

1er tour

Samedi 15 novembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort [en cliquant ici](#).

Exempts :

LES MUREAUX O.F.C. 2
VAL DE SEINE S.C.F. 2
CHANTELOUP LES VIGNES U.S. 1
CARRIERES SUR SEINE U.S. 2
HARDRICOURT U.S. 1
HOUDANAISE REGION F.C. 1
POISSY F.C. 2
ROSNY FOOT C.S. 1
LES MUREAUX O.F.C. 1

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion restreinte du 20/10/2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Dans chaque catégorie possibilité d'engager 2 équipes par club.

Nombre d'équipes par compétition :

U12	40 places
U13	40 places
U14	40 places
U16	32 places

Pour les U16 une pratique Futnet sera proposée sur le temps de pause.

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protèges tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau, merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

Pour ces Coupes, la Commission est à la recherche de gymnases.

Lien : [Point sur les inscriptions au 20/10/2025](#)

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

PLATEAU DE QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U12

Samedi 25 Octobre 2025

PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : François BERC
Tél: 06 23 23 30 69

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

ELANCOURT O.S.C. 1
FONTENAY FC 2
MAGNY 78 F.C. 1
TRAPPES FUTSAL
BUC FOOTBALL A.O.

POULE B

ELANCOURT O.S.C. 2
FONTENAY FC 1
MAGNY 78 F.C. 2
MONTFORT L'AMAURY F.C.
MONTIGNY-LE-Bx

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase de Provence
Rue St Honoré
78955 CARRIERES SOUS POISSY

RESPONSABLE : Abdel MESTARI
Tél: 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 15H00
Buvette et restauration sur place

POULE A

CARRIERES GRES. 1
LIMAY ALJ 2
LES MUREAUX O.F.C. 1
ST GERMAIN F.C. 2

POULE B

CARRIERES GRES. 2
LIMAY ALJ 1
LES MUREAUX O.F.C. 2
ST GERMAIN F.C. 1

U13

Dimanche 26 Octobre 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase de Provence
Rue St Honoré
78955 CARRIERES SOUS POISSY

RESPONSABLE : Abdel MESTARI
Tél: 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Buvette et restauration sur place

POULE A

CARRIERES GRES. 1
BOUAFLE ENT. 2
LES MUREAUX O.F.C. 1
VILLENES ORG F.C. 2
ISSOU A.S. 1

POULE B

CARRIERES GRES. 2
BOUAFLE ENT. 1
LES MUREAUX O.F.C. 2
VILLENES ORG F.C. 1
ISSOU A.S. 2

Samedi 01 Novembre 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase de Provence
Rue St Honoré
78955 CARRIERES SOUS POISSY

RESPONSABLE : Abdel MESTARI
Tél: 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Buvette et restauration sur place

POULE A

AUBERGENVILLE F.C.
LIMAY ALJ 1
CARRIERES /SEINE U.S.
RÊVES ENFANCE ACA 2
ST GERMAIN F.C. 1

POULE B

LA CUATRO FC
LIMAY ALJ 2
VECTEUR SPORT
RÊVES ENFANCE ACA 1
ST GERMAIN F.C. 2

Dimanche 7 Décembre 2025

PLATEAU DE BOIS D'ARCY

Gymnase Colette Besson
7 Rue Etienne Jules Marais
78390 BOIS d'ARCY

RESPONSABLE : A définir

HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00

POULE A

St CYR AFC 1
CBPS
VERNEUIL US
MONTIGNY-LE-Bx

POULE B

St CYR AFC 2
VILLIERS MAHIEU AS
POISSY FC
MONTFORT L'AMAURY F.C

U14

Dimanche 26 Octobre 2025

PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

ELANCOURT O.S.C. 1
BUC FOOTBALL A.O.
MAGNY 78 F.C. 2
MESNIL ST DENIS A.S.L. 1
MONTIGNY-LE-Bx 2

POULE B

ELANCOURT O.S.C. 2
FONTENAY FC
MAGNY 78 F.C. 1
MESNIL ST DENIS A.S.L. 2
MONTIGNY-LE-Bx 1

Dimanche 2 Novembre 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase de Provence
Rue St Honoré
78955 CARRIERES SOUS POISSY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00
Buvette et restauration sur place

Dimanche 23 Novembre 2025

PLATEAU DE BOIS D'ARCY

Gymnase Colette Besson
7 Rue Etienne Jules Marais
78390 BOIS d'ARCY

RESPONSABLE : A définir

HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00

POULE A

LIMAY ALJ 1
POISSY FC 2
VERNEUIL US 1
ISSOU A.S. 2

POULE B

LIMAY ALJ 2
POISSY FC 1
VERNEUIL US 2
ISSOU A.S. 1

CHAMPIONNAT FUTSAL U13 & U15

Dans le but de développer le Futsal pour les catégories jeunes, le DYF crée les championnats U13 et U15. Ces deux compétitions sont ouvertes à l'ensemble des clubs Yvelinois. Tout type de licences à l'exception du Foot Santé sera autorisé.

Lien : [Point sur les inscriptions au 20/10/2025](#)

CRITERIUM U14 ET U16 À 8

Afin de permettre à chaque joueur de continuer à pratiquer son sport favori, le DYF renouvelle pour cette saison un critérium U14 et U16 à 8.

Récapitulatif des inscriptions

	U14	U16
ST CYR A.F.C.	1	1
BUCHELOISE AS	1	
FOURQUEUX FOOT O.M.S.	1	
ELANCOURT O.S.C.	1	
TRAPPES ES	1	
BREVAL LONGNES FC	1	
GUYANCOURT ES	1	
VELIZY A.S.C.	1	
MEZIERES A.J.	1	
COIGNIERES F.C.	1	
ST ARNOULT F.C.		1

Le critérium **U14** commencera le samedi 8 Novembre.

Pour les **U16** on laisse la possibilité aux clubs de s'inscrire jusqu'au **30 Octobre** et selon les inscriptions on avisera s'il y a possibilité de mettre en place ce critérium.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

COMMISSION RESTREINTE DU 20/10/2025

EXTRAIT DU PV DE LIGUE

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

ABLIS - STADE TOM VANTHEEMSCHÉ 1 - NNI 780030101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2025. Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 02/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 24/09/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Rapport de visite de la CDTIS

AAC

Plan des vestiaires

Plan de l'aire de jeu

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :
Hauteurs non conforme sous la barre transversal (2.44m)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2035.

ABLIS - STADE TOM VANTHEEMSCHÉ 2 - NNI 780030102

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 01/09/2025. Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 02/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 24/09/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Rapport de visite de la CDTIS

AAC

Plan des vestiaires

Plan de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2035.

AUTEUIL LE ROI - STADE MUNICIPAL - NNI 80340101

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PN jusqu'au 10/07/2025. Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 11/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 du 11/10/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Rapport de visite de la CDTIS

Plan des Vestiaires

La CRTIS constate la non-conformité suivante :

Dimension du terrain insuffisante (T7 minimum 90m/45m)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement

781380101 - CHANTELOUP LES VIGNES - COMPLEXE SPORTIF DAVID DOUILLET

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 09/10/2023.

Installation visitée par M. ELISABETH, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines le 26/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 18/09/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Rapport de visite de la CDTIS

Plan de l'aire de jeu

Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 26/09/2035.

782970501 - GUYANCOURT - STADE SPORTING BOUYGUES 1

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 03/06/2025.

Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 05/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 26/08/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Rapport de visite de la CDTIS

La Commission constate l'absence de :

Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou de l'Attestation Administrative de Capacité (AAC) précisant la capacités spectateurs.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2035.

83680101 - MAREIL SUR MAULDRE - STADE MUNICIPAL

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PN jusqu'au 02/06/2025.

Installation visitée par M. ELISABETH, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 20/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 du 20/10/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Rapport de visite de la CDTIS

Plan des vestiaires

AAC

La Commission constate que le terrain de foot à 11 n'est pas tracé.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut pas proposer un classement de cette installation.

784550102 - NOISY LE ROI - STADE SIBANO N°2

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 02/09/2025.

Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 19/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 du 26/08/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Rapport de visite de la CDTIS

Plan des Vestiaires

Plan de masse

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

Plaques d'arrosage à protéger lors des matchs.

Hauteurs non conforme sous la barre transversal (2.44m)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2035.

POIGNY LA FORET - STADE HENRI ÉMILE - NNI 784970101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 08/06/2025. Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 14/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 19/09/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Rapport de visite de la CDTIS

Plan des Vestiaires

Plan de l'aire de jeu

AAC

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

Hauteurs non conforme sous la barre transversal (2.44m)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2035.

785010101 - PORCHEVILLE - STADE MUNICIPAL 1

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 16/04/2023.

Installation visitée par M. ELISABETH, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 23/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 18/09/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Rapport de visite de la CDTIS

AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2035.

786230101 - TREMBLAY SUR MAULDRE - STADE JEAN-CLAUDE ALLAIN

Cette installation sportive était classée en niveau T6 PN jusqu'au 23/09/2025.

Installation visitée par M. ELISABETH, membres de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 05/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 du 26/08/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :
Rapport de visite de la CDTIS
Plan des Vestiaires
AAC

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :
Hauteurs non conforme sous la barre transversal (2.44m)
Zone de sécurité non conforme (2.5 mètres min)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement de cette installation en Niveau T6 PN tant que la zone de sécurité minimum n'est pas respectée.

786810101 - VILLIERS LE MAHIEU - STADE MUNICIPAL

Cette installation sportive était classée en niveau T6 PN jusqu'au 19/05/2025.
Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 24/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 du 24/09/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :
Rapport de visite de la CDTIS
AAC

Plan des vestiaires
Plan de l'aire de jeu
La CRTIS constate les non-conformités suivantes :
Distances de sécurité non respectées (minimum 2.5m)
Hauteurs non conforme sous la barre transversal (2.44m)
Buts à oreilles

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement de cette installation en Niveau T6 PN et demande l'envoi par la Mairie d'une preuve que les non-conformités ont été levées.

78200101 - ARNOUVILLE LES MANTES - STADE CLAUDE WICHEGROD 1

Cette installation sportive était classée en niveau T6 PN jusqu'au 06/07/2025.
Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 05/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau A8 du 26/08/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :
Rapport de visite de la CDTIS
AAC : Attestation Administrative de Capacité (si < 300 places assises)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau A8 PN.

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

CLASSEMENT INITIAL

785450103 - ST CYR L ECOLE - PARC DES SPORTS LELUC 3

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 29/10/2026.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 29/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 29/09/2025.
Au regard des éléments transmis :
Etude d'éclairage du 22/01/2025

Type de sources : LED
Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 181 Lux
U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 21/10/2029.

786460202 - VERSAILLES - STADE DE PORCHEFONTAINE 2

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 IM jusqu'au 09/12/2026.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 02/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 05/08/2025.

Au regard des éléments transmis :
Etude d'éclairage du 20/12/2024
Type de sources : LED
Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 172 Lux
U1h (EhMin/EhMax) : 0.62
U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 21/10/2029.

786460203 - VERSAILLES - STADE DE PORCHEFONTAINE 3

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 09/12/2026.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 02/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 05/08/2025.

Au regard des éléments transmis :
Etude d'éclairage du 20/12/2024
Type de sources : LED
Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 184 Lux
U1h (EhMin/EhMax) : 0.69
U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.85

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 21/10/2029

COMITE DE DIRECTION

MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2025

Président : Brice PARINET

Secrétaire de séance : Jean-François DUPONT

Présents : Florent BAUDOUIN, Chrystel FERRY, Pierre GUILLEBAUX (en visioconférence), Jean-Pierre LEDUC, Frédéric LECLERC, Jean-Jacques LENAFF, Marc MALOISEL, Thierry MOURAUX, Ali SAHALI, Sandrine SANCHEZ, Didier SIMON (en visioconférence) et Valérie TARDIVEL (en visioconférence).

Assistent : William MARISSAL (Directeur du District) et David REMISSE (C.T.D.-P.P.F),

Absents excusés : Dorette ELANGUE et Jean-Eric INACIO

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 08/07/25

Après prise en note des remarques de M. Ali SAHALI relatives à la composition de certaines commissions, le procès-verbal du Comité de Direction du 8 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Information du Président

Brice PARINET revient sur la démission de Monsieur Victor SIMON, arbitre élu au sein du Comité de Direction. Celle-ci se justifie par son évolution professionnelle qui ne lui permet plus de participer de manière assidue aux travaux du District. Le président le remercie pour tout ce qu'il a donné au football yvelinois et à l'arbitrage en particulier depuis 5 ans, et il lui souhaite le meilleur pour la suite de son parcours professionnel. Comme le prévoit l'article 13.3 des statuts du District : « En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée générale. Ce candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents statuts. » Brice PARINET proposera donc un candidat à l'élection lors du prochain Comité de Direction. Ce candidat sera soumis au suffrage des Clubs lors de la prochaine assemblée du District.

Le président informe les membres du Comité du début des campagnes régionales du Fonds d'aide au football amateur (F.A.F.A.) équipements (7 500 000 euros) et transports (1 000 000 euros). Ce fonds est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football, qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Pour la L.P.I.F.F., l'enveloppe « équipements » s'élève à 748 000 euros et celle des transports à 102 200 euros. Ces enveloppes régionales devront être soldées au plus tard le 30 avril 2026. Le District se tient à la disposition de tous les Clubs et de toutes les municipalités qui souhaiteraient utiliser ce fonds.

Brice PARINET rend compte au Comité de son entretien avec le nouveau président du club de l'A.S. BOIS D'ARCY. Il insiste sur la nécessité de mieux accompagner les nouveaux présidents de club et, d'une manière générale, les nouvelles équipes qui dirigent des associations, par des formations de secrétariat ou encore de trésorerie. Il est convenu qu'une action à destination des nouveaux présidents de club sera réalisée en ce début de saison.

Enfin, Brice PARINET revient sur les travaux du siège dont la progression est significative, au niveau de l'accueil ou encore de la salle Alain MAILLET. M. Ali SAHALI revient sur l'accueil du District et sur l'absence d'une permanence au rez-de-chaussée. Le Directeur du District, William MARISSAL, lui répond que le District reçoit peu de personnes en journée et que la plupart des visiteurs viennent en début de soirée, en dehors des heures de travail des salariés.

3. Constitution du bureau du Comité de Direction

Il est rappelé qu'il résulte des statuts du District :

* de l'article 14.1, que le Bureau comprend 8 membres :

- . le Président du District
- . un Vice-Président Délégué
- . deux Vice-présidents
- . un Secrétaire Général
- . un Trésorier Général
- . un Secrétaire Général Adjoint
- . un Trésorier Général Adjoint

* de l'article 14.2, que :

À l'exception des membres de droit, les membres du Bureau sont élus parmi les membres du Comité de Direction, à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas d'égalité, il sera procédé à un second tour. En cas de nouvelle égalité, le candidat le plus âgé est élu.

En cas de démission ou de décès d'un membre du Bureau, il est pourvu à son remplacement, dans le respect des règles du présent article, dans les délais les plus brefs.

Il est rappelé que conformément à l'article 13.3 des statuts, la liste candidate indiquait lesquels de ses candidats exerceraient les fonctions exécutives essentielles :

Président : M. Brice PARINET
Secrétaire Général : M. Jean-François DUPONT
Trésorière Générale : Mme Sandrine SANCHEZ

Les autres membres composant le bureau qui ont été élus lors du Comité de direction du 26/06/2024 sont :

Vice-Président Délégué : Pierre GUILLEBAUX
Vice-Président : Thierry MOURAUX
Secrétaire Général Adjoint : DORETTE ELANGUE
Trésorier Général Adjoint : Valérie TARDIVEL

En raison de la démission du Bureau de Mme Dorette ELANGUE, qui pour des raisons personnelles ne peut assumer la charge de travail d'une secrétaire générale-adjointe, le Président Brice PARINET propose de modifier et compléter la composition du Bureau jusqu'à la fin du présent mandat 2024/2028 de la façon suivante :

Secrétaire Général Adjointe : Valérie TARDIVEL (en lieu et place de son rôle de Trésorier Général Adjoint)

Trésorier Général Adjoint : Jean-Jacques LENAFF (nouvel entrant)

Le nouveau Bureau est voté à l'unanimité par les membres du Comité de Direction, étant précisé que Mme Dorette ELANGUE reste membre élu du Comité de Direction.

4. Modifications réglementaires (carton blanc)

Brice PARINET revient sur l'Assemblée générale de la Fédération Française de Football du 14 juin 2025, au cours de laquelle le président de la Fédération, Philippe DIALLO, a présenté le plan d'action fédéral contre la violence. Il ajoute que, dans le cadre de ce plan d'action, la Direction de l'Arbitrage a décidé **d'uniformiser** l'usage du carton blanc à l'échelle du territoire national. Elle a notamment décidé, contrairement à notre règlement 2024/2025, que **l'exclusion temporaire équivaldrait à un avertissement disciplinaire**. Cette modification a pour double conséquence :

Le joueur se voyant notifier, lors d'une même rencontre, **deux exclusions temporaires ou bien une exclusion temporaire et un avertissement** sera définitivement exclu de la rencontre au même titre que celui ayant reçu 2 cartons jaunes.

Le licencié ayant reçu 3 avertissements (**cartons blancs et/ou jaunes**) à l'occasion de 3 matchs différents dans une période inférieure ou égale à 3 mois est sanctionné d'un match de suspension (cf. article 1.3 barème disciplinaire).

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité par le Comité.

L'annexe 6 du règlement sportif du District sera par conséquent entièrement réécrite afin de s'aligner sur les directives fédérales prenant en compte ces modifications.

5. Nomination des commissaires

Valérie TARDIVEL présente les différents mouvements dans les commissions. Elle revient sur la démission de Cécile CORMIER membre de la commission d'appel départementale. Le Comité la remercie pour l'ensemble de ses services rendus au District.

Elle propose les nominations suivantes :

CDPME

CIVRAC Yoann – PRESIDENT
COLOMBO Thierry - MEMBRE
DUBOIS Fabrice - MEMBRE
FEUILLARD Laurent - MEMBRE
GOMES PEDRO Luis - MEMBRE
GUILLEBAUX Pierre - REPRESENTANT DU COMITE DE DIRECTION
HANS Pascal - MEMBRE
PELLAN Philippe - REPRESENTANT SUPPLEANT CDA
ZARKA Lotfi - REPRESENTANT CDA

COMMISSION DES FINANCES

FATIH Ali - MEMBRE
LENAFF Jean-Jacques (en remplacement de Mme Valérie TARDIVEL) - MEMBRE

CDA

NOORMAHOMED Ibrahim - MEMBRE
BETHUNE Sébastien - MEMBRE

BENALI Abdelkader - MEMBRE
GOMES Melvin - MEMBRE
RODRIGUES LOPES Julien - MEMBRE
SIMON Alexandre - MEMBRE

COMMISSION TECHNIQUE :

JORAND Julien - MEMBRE
MBIZI Arnaud - MEMBRE

COMMISSION EVENEMENTIEL :

DE ARAUJO Andréa - MEMBRE

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES :

BEAUBIAT Guy - PRESIDENT
DACHEUX Gérard - MEMBRE
FEREY Rémi– VICE PRESIDENT
FERRENBACH Lydia - MEMBRE
PEDRO GOMES Luis - MEMBRE
JOURDAN Josiane - MEMBRE
LIBBERECHT Jean- Marc - MEMBRE
MEURILLON Jean-Pierre - MEMBRE
PERAUD Gérard - MEMBRE
PLANQUE Jean-Pierre - MEMBRE

L'ensemble de ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

6. Salon du Football Yvelinois

Brice PARINET revient sur la décision de reporter le salon du District initialement prévu le 11 novembre 2025. Un débat de fond s'engage sur cet événement et notamment sur ce qui doit être proposés aux Clubs et d'une manière générale à l'ensemble des licenciés du District.

7. Questions diverses

Ali SAHALI : revient sur la proposition de règlement intérieur de la Commission technique. Ledit règlement sera étudié lors du prochain Comité de Direction.

Thierry MOURAUX : demande des informations sur la situation du POISSY F.C. Le président lui indique que le Club a payé l'ensemble des sommes qu'il devait au District. Il indique également et d'après la communication institutionnelle du Club, qu'un nouveau président aurait été nommé mais ni le District, ni la préfecture n'en a à ce jour été informé.

Il revient également sur les clubs qui n'ont pas réglé les sommes dues au District. Le président rappelle que ceux-ci doivent régulariser leur situation avant le 10 septembre 2025, sous peine de voir leurs équipes exclues de toutes les compétitions du District. Il indique également qu'une procédure de mise en demeure va être rédigée à l'encontre de la présidente du Lions FC Magnanville, pour la mettre devant ses responsabilités. Enfin, il rappelle que les sommes dues au District le sont à l'ensemble des clubs yvelinois, vers lesquels il oriente son action.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.